

CENTRE HOSPITALIER DE THIERS
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ROUTE DE FAU
63 307 THIERS

CREATION D'UN EHPAD DE 82 LITS
ET D'UN PASA DE 14 PLACES

PC4

NOTICE DESCRIPTIVE & PAYSAGERE



SOMMAIRE

1 PRESENTATION DU SITE	3
1.1 Présentation générale du site	3
1.2 Le site du FAU	3
1.2.1 Parcellaire - PLU	3
1.2.2 Desserte et accès	4
2 Le schéma directeur du CH de Thiers et le projet de nouvel EHPAD	5
2.1 Le Projet médical	5
2.2 Le Nouvel EHPAD	5
3 Implantation, organisation, composition et volumétrie du projet 	5
3.1 Axe de composition & Implantation	5
3.2 Desserte & Parkings existants	6
3.3 Parti architectural Enveloppe & Volumétrie	7
4 Espaces extérieurs & Traitement paysager	8
4.1 Les abords immédiats du projet	8
4.2 Les jardins privatifs	9
4.3 Le parking	9
5 Conclusion	10
6 NOTICE VRD - RACCORDEMENT AUX RESEAUX EXISTANTS	11
6.1 Raccordement EU	11
6.2 Raccordement AEP	11
6.3 Raccordement EAU Incendie	11
6.4 Raccordement sur réseau Eaux Pluviales	12
6.5 Raccordement sur réseau BT	12
6.6 Eclairage extérieur	12
6.7 Bornes IRVE	12
6.8 Raccordement FT	12
6.9 Ramassage des ordures	12

1 PRESENTATION DU SITE

1.1 PRESENTATION GENERALE DU SITE

Créé en 1964, le Centre Hospitalier de Thiers est implanté sur le site du Fau depuis 1975. Ce site a la particularité de se situer à l'extérieur du cœur de la ville. Le centre hospitalier est ainsi positionné à environ 2 km à l'ouest de la ville historique, et non loin du parc d'activité industrielle du Felet. Les bâtiments du centre hospitalier sont implantés dans un écrin de verdure en pente douce vers le sud, et entouré de zones pavillonnaires et agricoles.

Le site du Fau compte aujourd'hui 5 bâtiments :

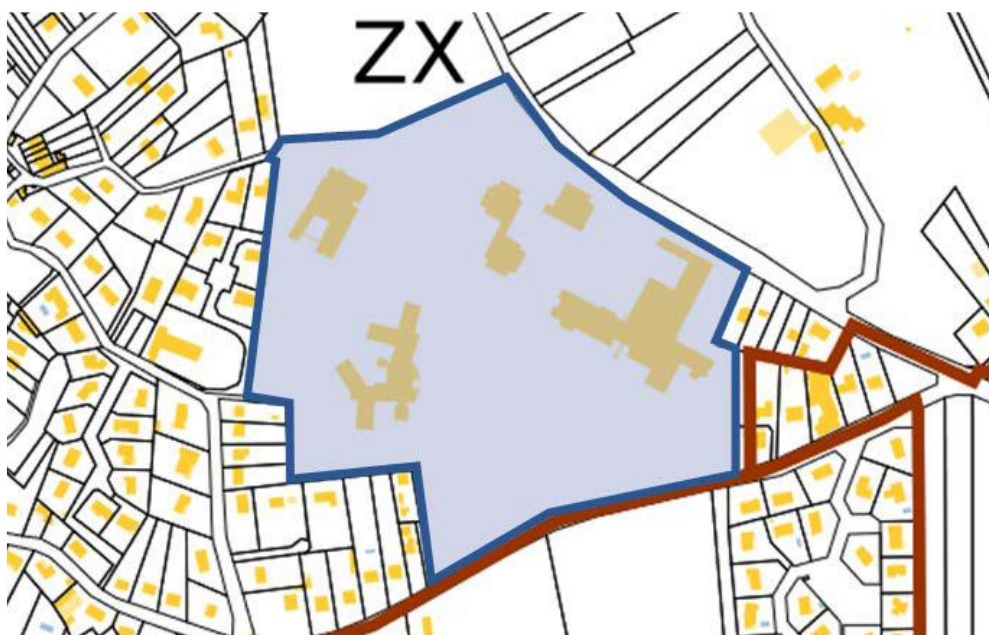
- le bâtiment principal,
- les bâtiments USN 1 et 2,
- le bâtiment Aquarelle (EHPAD)
- le pôle Livradois-Forez (psychiatrie).

Les deux Unités de Soins Normalisées (USN 1 et 2), ainsi que la cuisine, la chaufferie et les ateliers des services généraux ont été construits en 1975, avant d'être complétés en 1988 par le bâtiment principal (hôpital général). Le bâtiment Aquarelle et le pôle Livradois-Forez ont été construits respectivement en 2004 et 2012.

1.2 LE SITE DU FAU

1.2.1 Parcellaire - PLU

Le centre hospitalier de Thiers (site du Fau) occupe une unique parcelle cadastrale (parcelle 000 ZX 747) pour une surface totale de 99290 m². La construction y est régie par le PLU de Thiers approuvé le 30 septembre 2019. Le site fait partie de la zone Up – zone destinée à l'accueil d'équipements publics ou d'intérêt général. Le règlement d'urbanisme du PLU de Thiers est respecté dans le cadre de la présente opération. Certaines des règles ne sont pas applicables au présent projet, nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.



Extrait du plan cadastral

1.2.2 Desserte et accès

Le terrain est desservi par :

La route du Fau
L'avenue de la première armée

Le site hospitalier, isolé du reste de la ville, comporte des aires de stationnement à destination des patients et du personnel. Il est également desservi par une ligne de transports en commun (bus), traversant le site et marquant un arrêt à proximité directe de l'entrée du bâtiment principal.

Accès véhicules et piétons

L'accès véhicules et l'accès piétons sont regroupés. Ils s'effectuent depuis la route du Fau.

Accès de service

Le personnel bénéficie d'un accès secondaire Avenue de la Première Armée.



Vue aérienne du site du Fau – accès et bâtiments

▪ Réseaux existants.

Tous les réseaux sont existants sur le site du centre hospitalier, le futur bâtiment se raccordera à ceux-ci, voir plan masse PC2 et la note VRD ci-après.

▪ Accès pompiers

L'ensemble du site est accessible aux engins de secours et il est équipé de poteaux incendie en nombre suffisant pour la défense incendie du site une fois le nouvel EHPAD construit. Le bâtiment existant Aquarelle est desservi par 2 accès pompiers pour accéder à une voie pompier sur la façade Nord et une voie pompier pour les façades Sud et Ouest

A l'occasion du projet, nous allons raccorder la voie pompier Nord à la voie Ouest pour faciliter la future défense du projet de l'EHPAD.

2 LE SCHEMA DIRECTEUR DU CH DE THIERS ET LE PROJET DE NOUVEL EHPAD

2.1 LE PROJET MEDICAL

Les deux EHPAD actuelles « Aquarelle » (78 places) et « Belvédère » (75 places) accueillent des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, ayant besoin d'une assistance quotidienne. L'admission est indiquée en cas de dépendance partielle ou totale, que ce soit en raison d'une perte des capacités physiques ou mentales. L'USLD « Aquarelle » (30 places) est une unité d'hébergement médicalisé qui prend en charge des personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes présentant une ou des pathologies stabilisées susceptibles de décompenser. Le niveau de dépendance psychique et/ou physique de ces personnes nécessite un suivi rapproché, une permanence médicale, une présence infirmière et l'accès à un plateau technique.

2.2 LE NOUVEL EHPAD

Le nouvelle EHPAD doit s'inscrire dans le cadre du projet médical, en particulier en lien fort avec l'ensemble de la filière gériatrique du site du FAU. Le nouvel EHPAD est considéré comme une extension de l'EHPAD Aquarelle, formant un tout cohérent en termes d'accueil, de signalétique, d'image.

L'EHPAD « Le Belvédère », localisé actuellement sur un site différent du reste de l'hôpital, comprend 75 lits et 14 places. Les locaux ne sont plus adaptés aux personnes hébergées. Le projet de reconstruction de l'EHPAD du Belvédère a été abandonné au profit d'une reconstruction sur le site principal du FAU, en proximité géographique de l'offre gériatrique du CH de Thiers.

Le capacitaire en lit du nouvel EHPAD est de 82 lits dont une Unité Protégée Spécialisée Alzheimer, UVP de 14 lits, une UHR de 14 lits et deux autres unités de 27 lits chacune. Il héberge également un PASA (pôles d'activités et de soins adaptés) de 14 places.

Une liaison entre le bâtiment existant Aquarelle et le nouveau bâtiment d'EHPAD se fera par une galerie fermée au rez de chaussée entre les deux bâtiments.
Au R+1, cette liaison sera ouverte, accessible depuis la terrasse Sud-Est du bâtiment Aquarelle vers le noyau central du nouveau bâtiment

3 IMPLANTATION, ORGANISATION, COMPOSITION ET VOLUMETRIE DU PROJET

Le choix d'implantation du bâtiment est la réponse spatiale aux contraintes du programme et à la volonté du Centre Hospitalier de créer un pôle d'hébergement pour personnes âgées sur le site de Fau.

Les contraintes sont les suivantes :

- Création d'une liaison fermé avec le bâtiment existant Aquarelle,
- Les parkings existants ne devront pas être modifiés ou les places prises par le projet devront être restituées. La capacité nécessaire, propre au nouvel EHPAD, est de 40 places.
- Les demi-unités protégées (UVP et UHR) devront se situer en RDC avec accès à un jardin dédié et sécurisé par demi-unité. Les deux autres unités seront situées sur un même niveau.
- Le bâtiment, de type J, sera pourvue d'une voie pompiers réglementaire.
- La zone boisée

3.1 AXE DE COMPOSITION & IMPLANTATION

Le nouvel EHPAD prend place au Sud du bâtiment Aquarelle, en lisière de l'espace vert existant et se développe selon un axe Est-Ouest.

Le projet s'inscrit dans une bande longue et étroite entre le bâtiment Aquarelle et la limite de propriété Sud-Ouest de manière à :

- Répondre à la demande programmatique et fonctionnelle de proximité immédiate avec le bâtiment Aquarelle.
- Minimiser l'impact sur la végétation de haute tige en implantant le projet à l'emplacement de l'ancienne voie de chantier du bâtiment de psychiatrie et de la grande zone de végétation de type broussailles. Il sera néanmoins nécessaire de procéder à l'abattage de 67 arbres de haute tige pour la mise en forme de la plateforme représentés sur le plan masse état des lieux PC2.0
- Profiter de l'écrin de verdure préservé de part et d'autre du projet.

Bien que l'implantation au PLU soit totalement libre pour les projets d'intérêt collectif (règlement de zone Up), le projet respecte un certain recul vis-à-vis de la limite de propriété au Sud-Ouest de la parcelle.

Cette mise à distance permet de maintenir et de renforcer l'écran végétal en limite de propriété et ainsi de garantir une certaine intimité entre les pavillons voisins et le futur EHPAD.

L'espace libre signifié par la bande de recul devient le refuge d'une majorité des jardins aménagés du nouvel EHPAD (jardin floral / jardin aromatique / jardin potager / jardin sécurisé de l'UVP...). En effet, le nouvel établissement, implanté en bande, profite de la proximité de l'espace boisé Sud pour organiser différentes séquences végétalisées et établir des connexions « dehors-dedans » variées.



Perspective Sud-Est – vue sur l'Aile Est depuis l'espace boisé préservé

Cette implantation en bande représente également l'opportunité d'utiliser les vents dominants Nord-sud pour favoriser la ventilation naturelle et participer au confort d'été.

Le développement linéaire du projet permet d'instaurer progressivement un degré d'intimité au niveau rez-de-chaussée depuis l'entrée principale et la zone de stationnement vers les lieux de vie puis les lieux d'hébergement.

Le projet utilise à son avantage la topographie du site pour mettre en place le niveau de rez-de-chaussée du nouveau bâtiment à la cote 341.00^{ngf} et ainsi éviter les terrassements importants.

Le positionnement du niveau de référence à cette altimétrie permettra également d'optimiser les terrassements pour la création du vide sanitaire et du sous-sol partiel.

3.2 DESSERTE & PARKINGS EXISTANTS

Dans le cadre du projet, 19 places de stationnement existantes sont supprimées dans le parking du bâtiment Aquarelle.

Un parking de 55 places sera créé pour couvrir cette suppression et le besoin en stationnement de 36 places du nouvel EHPAD.

L'ancienne voie de chantier, accessible depuis la route de Fau, traverse actuellement l'espace boisé situé au Sud de la parcelle.

Nous proposons de réutiliser cette voie chantier pour implanter le nouveau parking sur une partie de son linéaire. En phase travaux, cette voie existante et totalement dissociée des espaces de circulation du centre hospitalier pourra à nouveau faire office de voie chantier.

Cette réutilisation répond à une certaine logique financière mais également à une logique fonctionnelle.

Elle permettrait en phase travaux de véritablement dissocier les flux de véhicules « public » des flux chantier et donc de minimiser les nuisances en matière d'aller-et-venues des engins liés aux travaux et ainsi sécuriser le site en activités.

Une fois le nouvel EHPAD construit, cette voie pourrait être maintenue et utilisée comme accès secours, plus direct et libre de circulation.

Le parking central préexistant est légèrement remanié de façon à intégrer parfaitement le parvis d'entrée de la nouvelle structure dans l'aménagement général des espaces extérieurs du site.

Le nouveau parking de 55 places, quant à lui, se développe au Sud-Est du parking Aquarelle comme une extension de ce dernier. Il s'organise selon une boucle de circulation permettant de rejoindre la voirie principale du site du centre hospitalier.

L'ensemble de ce parking, voirie et stationnement sera traité en matériaux perméables, respectivement en enrobé drainant et en dalle béton/gazon, voir notice VRD.

3.3 PARTI ARCHITECTURAL | ENVELOPPE & VOLUMETRIE

Volumétrie & matérialité participent à l'identification claire et aisée du nouvel établissement.

Le nouvel EHPAD présente une allure singulière permettant aux usagers de l'identifier au premier regard.

A l'image d'un nœud papillon, le projet se caractérise en plan par deux ailes reliées par un noyau central.

En plan comme en volumétrie le bâtiment présente une allure « organique » notamment en raison de la composition architecturale singulière du RDC de l'aile Est.

En effet, cette aile propose une réinterprétation contemporaine de la bastide par un jeu subtil d'arcades qui confère au projet un esprit « village ».

Au-delà de la symbolique du village, le dispositif d'arcades offre aux occupants et visiteurs des circulations extérieures protégées des intempéries où les usagers peuvent évoluer à leur rythme.

Véritable espace de déambulation et d'échanges la galerie périphérique permet aux habitants de s'approprier cet entre-deux.

Espace atypique, la galerie suscite les rencontres informelles et permet de développer les relations sociales au gré des déambulations.

Le projet présente une volumétrie « sculptée » permettant de rompre avec la linéarité de l'implantation du bâtiment en bande. Différents dispositifs architecturaux sont mis en place au travers du projet afin de sculpter le long volume clair :

- Le dispositif d'arcades en béton préfabriqué constitue le premier dispositif. Il rend le projet plus aérien, allège le long volume.
- L'alternance de 2 profils différents d'arcades instaure un rythme en façade qui participe pleinement à l'identité visuelle du projet.
- Les arches de teinte claire offrent une première peau laissant entrevoir une seconde enveloppe en retrait, aux formes courbes et recouvertes d'un bardage bois abritant les espaces collectifs « ouverts » et semi-ouverts
- Les différentes terrasses du RDC et du R+1 participent à l'animation de la façade en offrant un jeu de creux soulignés par une touche de bois (sur les parois verticales et en plafond).
- Les creux en pointe de diamant au R+1, générés par la disposition des chambres en miroir, et soulignés par un bardage bois, ponctuent et animent le R+1 de façon régulière.
- Un jeu de casquettes correspondant aux prolongements de toiture des 2 volumes techniques disposés sur le toit terrasse de l'EHPAD casse la linéarité de la façade Nord.
- Des volumes aux formes courbes, revêtus de bardage bois vertical (douglas) et se laissant deviner en arrière-plan des arcades, participent au jeu de pleins et de vides en façade.

La bi-matérialité développée au travers du projet joue ici un rôle important dans le traitement de l'enveloppe du bâtiment. Elle permet de souligner certains éléments comme les creux et vides en façade ainsi que certains volumes disposés en second plan.

Matériaux chaleureux, en contraste avec la teinte claire de l'enduit recouvrant l'ITE¹, le bois invite les usagers à s'attarder sous les arcades et souligne l'écrin dans lequel se lovent les espaces collectifs du projet. Et les ondulations du bardage accentue l'aspect organique du rez-de-chaussée de l'Aile Est.

De larges châssis vitrés en aluminium de teinte bronze participent au dessin de façade. Ils renforcent l'idée d'ouverture du nouvel établissement vers l'extérieur.



4 ESPACES EXTERIEURS & TRAITEMENT PAYSAGER

Un grand soin est apporté au traitement paysager des différents espaces extérieurs du projet. Chaque espace fait l'objet d'un traitement spécifique en fonction de sa destination.

Véritables prolongements des espaces intérieurs, les espaces extérieurs sont aménagés de manière à participer activement au soin des résidents.

Notre projet paysager prend en compte les arbres abattus en intégrant la plantation d'arbres de « compensation ». C'est pourquoi nous faisons le choix de densifier la végétation au Sud-Ouest de la parcelle, en limite de propriété avec les habitations individuelles voisines et au Sud Est dans la pente naturelle du terrain vers la route de Fau.

Cette re-densification végétale permettra l'intimité nécessaire vis-à-vis des riverains et participer au confort d'été (apport d'ombre et de fraîcheur).

Voir le détail des implantations et des essences sur le plan masse PC2.1.

4.1 LES ABORDS IMMEDIATS DU PROJET

- Le parvis d'entrée et les espaces de déambulation sous les arches sont matérialisés par un unique matériau : un béton désactivé de teinte claire. Ce traitement de surface participe à la lisibilité et à l'unité des cheminements extérieurs. Il est accompagné d'un îlot végétalisé et bordé de quelques bancs béton aux formes organiques.
- La coursive, côtés Nord et Est, est bordé d'un espace engazonné et planté de quelques arbres et arbustes d'agrément pas trop dense pour la façade exposée Nord. Une aire de jeux pour

enfants y sera aménagée pour compléter l'offre d'accueil des familles et des activités des locaux tiers lieux ouverts au public extérieur.

- o Le pignon Est sera habillé par de la végétation grimpante au feuillage persistant afin d'adoucir et d'atténuer sa présence depuis le nouveau parking.

4.2 LES JARDINS PRIVATIFS

- o Les jardins protégés des UHR et UVP sont en lien direct avec les terrasses couvertes des salles-à-manger et/ou salles d'activités. Ces terrasses constituent, pour chacune des unités sécurisées, l'amorce du parcours proposant une promenade en cœur de jardin incitant à la déambulation et favorisant la marche, chaque parcours proposé est ponctué de haltes pourvues de bancs pour également profiter de la quiétude des lieux.

Les cheminements piétons y sont réalisés en béton drainant de teinte claire afin de limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle.

Le jardin de l'UHR se développe au Nord-Ouest tandis que celui de l'UVP prend place à l'angle Sud-Ouest. Ces deux espaces extérieurs spécifiques sont délimités et protégés par une clôture métallique en panneaux de treillis soudé de teinte gris foncé.

Ils seront plantés d'espaces engazonnés pour les parties accessibles, de plantes arbustives et d'arbre de haute tige pour gérer respectivement des filtres visuels vis-à-vis des chambres et le confort d'été.

- o La succession de jardins au Sud, le long de l'aile Est, offre un fond de scène depuis la coursive et propose des séquences végétales et sensorielles à l'ensemble des usagers. Ces jardins fleuris, aromatique & potager, accessibles directement depuis la coursive et tournés vers l'espace boisé, offrent des degrés et des échelles de paysage différents.

4.3 LE PARKING

Les besoins en stationnement pour le bon fonctionnement du nouvel EHPAD est de 36 places VL et 10 places deux roues. Pour implanter le projet nous avons diminué de 19 places la capacité du parking actuel, donc nous prévoyons un nouveau parking de 55 places.

La surface affectée à la voirie et au stationnement a été optimisée en se raccordant directement sur le parking existant, de façon à limiter l'emprise sur la parcelle et à libérer un maximum de surface au profit du bâtiment et des espaces extérieurs paysagers.

Pour respecter Loi Climat et Résilience du 22/08/2022, Art 101 en rappel ci-après, nous avons opté de répondre comme suit aux deux obligations :

- o Obligation 1 : dispositif d'ombrage sur au moins 50% de la surface

Le parking de 55 places sera planté à raison d'un arbre à canopée large pour 3 places de stationnement, soit 19 arbres. Nous avons choisi en majorité des muriers platanes pour leur capacité d'ombrage et quelques arbres de Judée pour leur petite floraison rose.

- o Obligation 2 : dispositif de gestion des eaux pluviales sur au moins 50% de la surface

La voirie est prévue en enrobé drainant et les places de stationnement en dalles de béton/gazon. Ce qui permettra de gérer 100% des eaux pluviales de la surface du parking, voir notice VRD ci-après. Ces dispositifs participeront aux ambiances paysagères du projet et atténueront visuellement la présence du parking.

Art. L. 111-19-1.-Les parcs de stationnement extérieurs de plus de 500 mètres carrés associés aux bâtiments ou parties de bâtiment auxquels s'applique l'obligation prévue à l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les nouveaux parcs de stationnement extérieurs ouverts au public de plus de 500 mètres carrés doivent intégrer sur au moins la moitié de leur surface des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation. Ces mêmes parcs doivent également intégrer des dispositifs végétalisés ou des ombrières concourant à l'ombrage desdits parcs sur au moins la moitié de leur surface, dès lors que l'un ou l'autre de ces dispositifs n'est pas incompatible avec la nature du projet ou du secteur d'implantation et ne porte pas atteinte à la préservation du patrimoine architectural ou paysager.

De manière générale, l'ensemble des espaces végétalisés, refuges de biodiversité, feront l'objet d'une réflexion et d'une attention particulières lors des phases d'études et d'exécution à venir afin de privilégier, par exemple, des essences locales et mellifères.

5 CONCLUSION

Le nouveau projet d'EHPAD constitue une structure unique et clairement identifiable au sein du site du centre hospitalier de Thiers. Sa forte identité visuelle, exprimée au travers de son architecture, favorise l'ouverture sur l'extérieur.

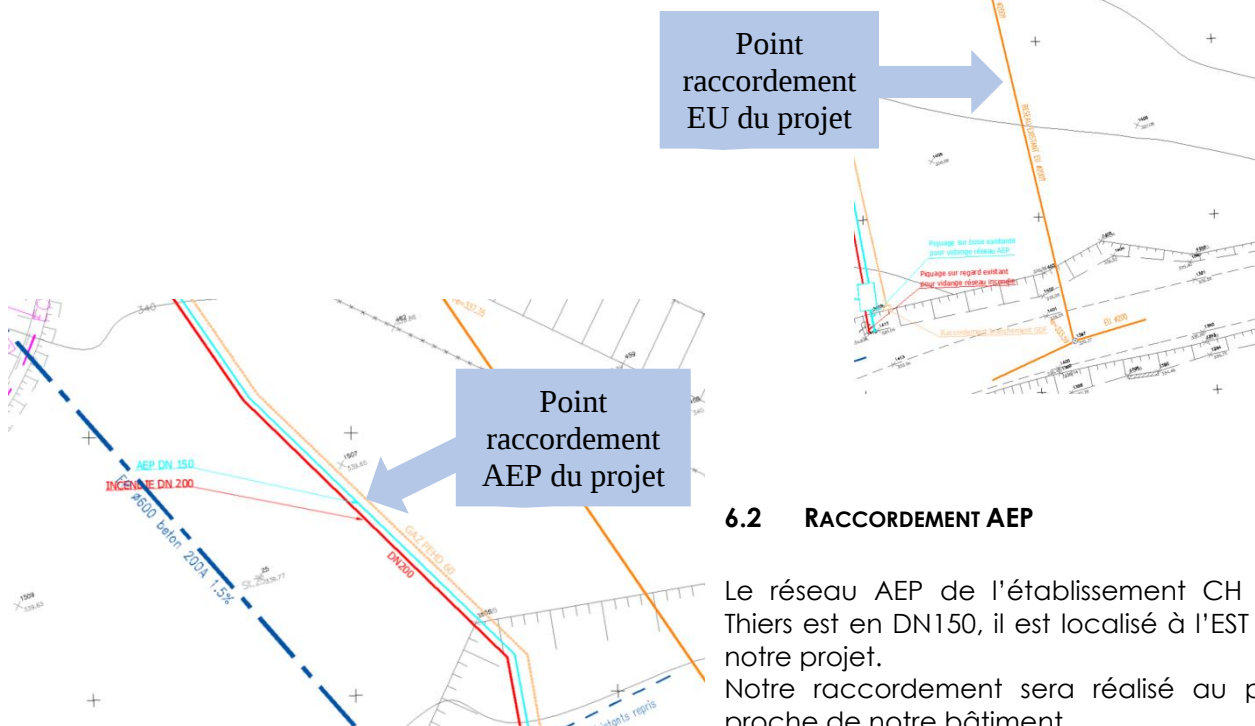
Inscrit dans un écrin de verdure, le nouveau bâtiment offre une enveloppe protectrice et rassurante abritant des espaces de soins, d'accueil et d'hébergement adaptés en perpétuelle connexion avec la nature environnante.

Soucieux d'offrir une qualité d'accueil et de prise en charge des résidents, la programmation du centre hospitalier de Thiers et la conception architecturale des espaces élaborés témoignent d'un profond respect de la personne âgée par la création d'espaces privatifs et collectifs chaleureux.

6 NOTICE VRD - RACCORDEMENT AUX RESEAUX EXISTANTS

6.1 RACCORDEMENT EU

Le site dispose d'un réseau EU D200 qui se raccorde sur la route du Fau. En fonction des contraintes et de l'implantation de notre projet, nous nous raccorderons sur ce réseau en amont dans l'emprise du site.



6.2 RACCORDEMENT AEP

Le réseau AEP de l'établissement CH de Thiers est en DN150, il est localisé à l'EST de notre projet.
Notre raccordement sera réalisé au plus proche de notre bâtiment.

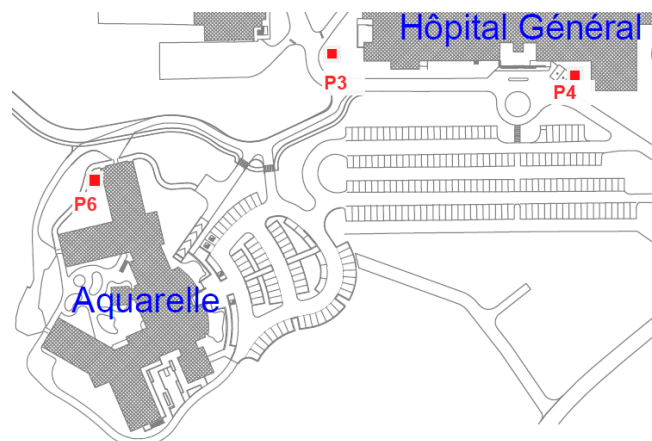
6.3 RACCORDEMENT EAU INCENDIE

Le SDIS de référence pour le site du CH de Thiers est le SDIS 63 - Service Prévention
143 avenue du Brézet 63 000 Clermont-Ferrand

Le site est équipé de 6 Poteaux incendie raccordés sur un réseau AEP spécifique DN200. *Extrait rapport APAVE : 11743886-004-1 ci-contre*

L'établissement sera défendu par les poteaux incendies P3 et P6 existants sur le site (voir plan masse ci-contre)

Identification	Repère	Localisation	Débit requis m ³ /h (*)	Débit mesuré	Pression résiduelle (bars)
Poteau	1	face cuisine	30	70	5,0
Poteau	2	face USN1	30	50	4,8
Poteau	3	Consultation externe MCO	30	55	4,9
Poteau	4	entrée MCO	30	95	5,5
55	5	quai arrière cuisine	30	35	5,1
Poteau	6	Aquarelle	30	92	5,5



6.4 RACCORDEMENT SUR RESEAU EAUX PLUVIALES

Le site dispose d'un réseau d'un réseau EP DN800 béton avec 1.5% de pente et un regard de changement de direction proche de notre projet.

Il est noté en point c) dans le PLU de la ville de Thiers pour les zones UP :

c) Eaux pluviales

Les aménagements réalisés sur le terrain doivent garantir l'écoulement des eaux pluviales dans le réseaux collecteur s'il existe.

Afin de limiter les rejets en EP au maximum, nous avons prévu dans le cadre de notre conception des toitures plates et gravillonnées qui ralentissent l'écoulement

Pour les voiries du nouveau parking, un enrobé drainant sera mis en œuvre et les places de stationnement seront réalisées en dalles engazonnées ou gravillonnées.

Une noue d'infiltration en extrémité des stationnements permettra de stocker le trop plein lors des pluies exceptionnelles.

Notre projet n'intègre pas de séparateur à hydrocarbure

6.5 RACCORDEMENT SUR RESEAU BT

Notre projet prévoit un raccordement sur un TGBT du site.

La puissance totale foisonnée avec réserve est de 237 KVa.

6.6 ECLAIRAGE EXTERIEUR

Des éclairages extérieurs par candélabres et/ou des bornes lumineuses seront installés.

Niveau d'éclairement : 20 lux pour les cheminements extérieur accessible aux personnes handicapées, les parcs de stationnement et les circulations piétonnes.

6.7 BORNES IRVE

Il sera prévu le pré-équipement de 12 bornes dont une pour une place PMR.

6.8 RACCORDEMENT FT

Il sera prévu un raccordement sur le réseau France Télécom au droit du chambre de tirage dans l'enceinte du site.

6.9 RAMASSAGE DES ORDURES

La collecte au point de stockage situé au sous-sol technique sera assurée par le personnel de l'hôpital qui acheminera les DAOM jusqu'à sa plateforme d'enlèvement.

- Les déchets recyclés (papiers, cartons, plastiques et verre) seront traités suivant le mode de gestion existant sur le site du centre hospitalier
- Pour les DASRI, leurs ramassages et leurs traitements seront mutualisés avec ceux de l'Hôpital et confiés à une société spécialisée.
- Les déchets industriels ou assimilés seront gérés par des prestataires titulaires de marchés de maintenance. Ces contrats prévoient l'enlèvement et la destruction de ces déchets par leurs soins.